SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

A2.1S/V.1

Chantier sur bretelle de sortie - Gênant fortement la circulation.

A31	C43	C46	D1c ou d	F47	Add.
1100	900	900	900	600 x 900	X m 1100 x 300
*2 (2)	1 min.	1	*3 min (2)	1	1
700 x 700	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 2 A.M.07.05.99	Type II-Annexe 2 A.M.07.05.99 ou	Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.	ZONE TAMPON 100 m Min.
2	1 (SPW) (2)	(SPW) (3)		1	SPW (7)

A.1

Remarques :

1. Les signaux ne sont pas répétés à gauche.
2. Le signal A31 placé 150 m en amont du chantier et un signal D1c seront incorporés dans un dispositif duType I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99.
3. Dans les zones de guidage, le balisage sera réalisé au moyen de balises de Type Ia2 et Ib2.
4. Une zone tampon de 100 m. min. sera prévue en amont du chantier. Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'y sera toléré.

* signal placé dans dispostif type I-Annexe 3.
(SPW) : alternative A.M. imposée par le SPW

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

A2.1S/V.1

Chantier sur bretelle de sortie - Gênant fortement la circulation.

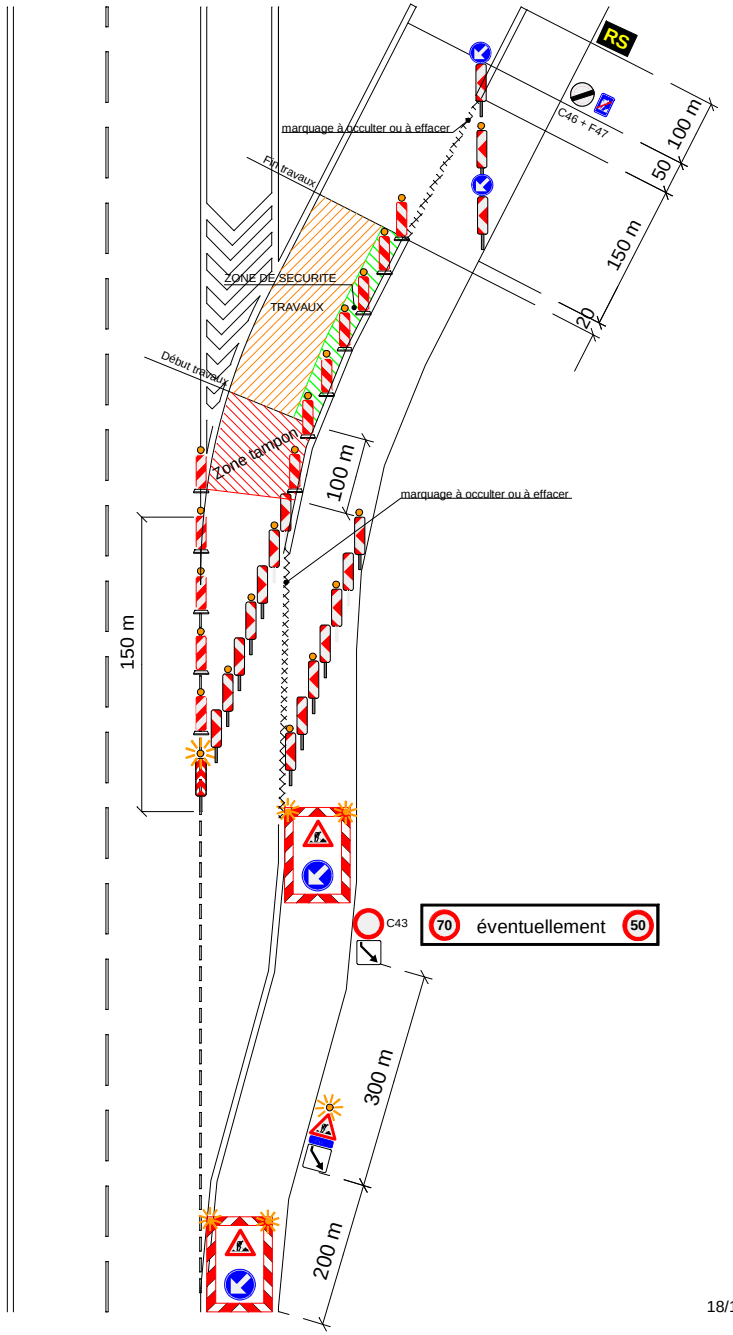

18/10/2012